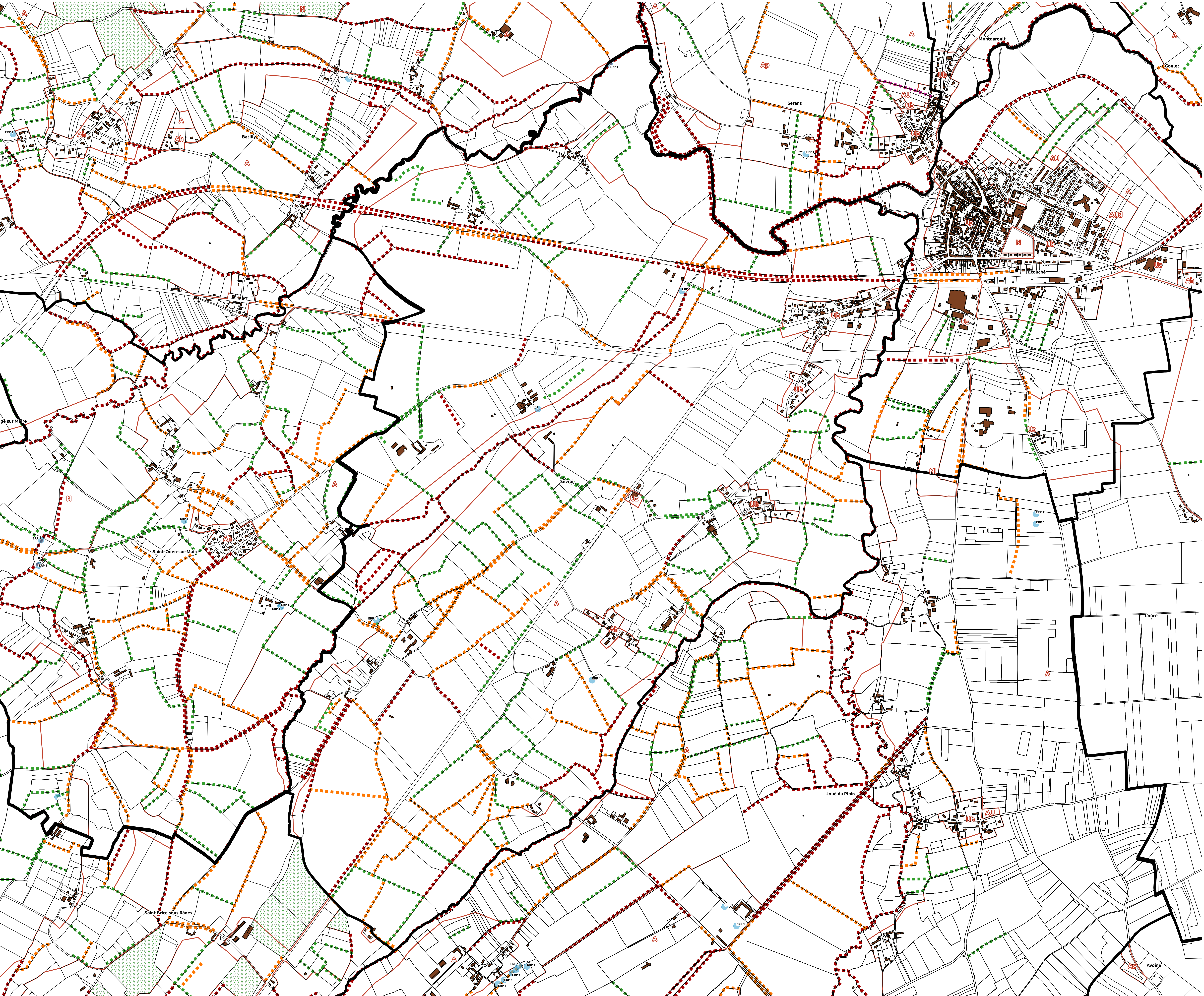


PLUi des Courbes de l'Orne - Zonage Plan n° 2



1. ZONAGE

■ Zonage

2. PROTECTIONS DU PATRIMOINE NATUREL ET PAYSAGER

■ Élément naturel protégé pour son intérêt paysager (L.151-23 CU)

■ Haie à enjeux faibles à préserver (L.151-23 CU)

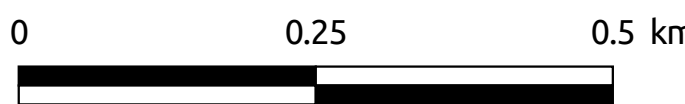
■ Haie à enjeux modérés à préserver (L. 151-23 CU)

■ Haie à enjeux forts à préserver (L. 151-23 CU)

3. AUTRES PROTECTIONS

■ Chemin à préserver (L.151-38 CU)

■ Mares et plans d'eau à préserver (L. 151-23 CU)



Argentan
INTERCOM

Plan Local
d'Urbanisme
Intercommunal

Règlement
graphique
Plan n°2

Sevrai

pièce n° 1 2 3 4 5
A B C

Les Courbes de l'Orne

Prescription: 24 juillet 2013
Arrêt: 15 août 2019
Approbation: 17 décembre 2019

Pour le Président,
le vice-président délégué à l'urbanisme,
à l'aménagement, et au logement,
Michel LEBAT